



CONSEIL DU 5^{ème} ARRONDISSEMENT

PV Provisoire - Séance du 23 juillet 2020

Le 23 juillet 2020 à 18h35, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'Arrondissement, dûment convoqués en séance publique par Madame la Maire le 17 juillet, se sont réunis dans la salle ordinaire de leurs délibérations à la Mairie Annexe du 5^{ème} arrondissement.

COMPTE-RENDU

Mme Nadine GEORGEL invite les conseillers à s'installer, Mme Sophia POPOFF procède à l'appel.

Présents :

Nadine GEORGEL, Marie-Noëlle FRÉRY, Pascal BLANCHARD, Marielle PERRIN, Pierre GAIDIOZ, Sophie HÉRITIER, Joanny MERLINC, Sandrine FRANCHET, Philippe-Henri CARRY, Bénédicte DRAILLARD, Nicolas HUSSON, Tristan DEBRAY, Sophia POPOFF, Béatrice GAILLIOUT, Bertrand ARTIGNY, Catherine GOUJON, Marie DUARTE, Anne PROST, Myriam BENCHARAA, Laurence BUFFLIER.

Absents excusés et dépôts de pouvoirs :

C. SAMUEL (pouvoir à M. PERRIN)
Y. CUCHERAT (pouvoir à M. BENCHARAA)
J-D DURAND (pouvoir à M. BENCHARAA)
G. CUILLERON (pouvoir à B. GAILLIOUT)

Absent : aucun

Mme la Maire, Nadine GEORGEL, propose avant l'ouverture de la séance de s'exprimer au sujet du drame survenu le dimanche 19 juillet au matin sur le secteur de l'Antiquaille dans le 5^{ème} arrondissement de Lyon.

En accord avec l'ensemble des Elus d'arrondissement, elle demande à ce qu'une minute de silence soit observée par les Elus et les personnes présentes dans l'assistance pour rendre hommage à Madame Axelle DORIER ainsi qu'à tous les membres de sa famille.

MINUTE DE SILENCE OBSERVÉE

Le quorum étant atteint, Mme GEORGEL déclare la séance ouverte.

Objet : Délégation à la Maire du 5^{ème} arrondissement par le Conseil du 5^{ème} arrondissement, sur la base de l'article L2511-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.
Rapporteur : Nadine GEORGEL

Comme le prévoit l'alinéa 5 de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif au louage de chose, cette délibération permet à la Maire de signer les conventions de mise à disposition des équipements transférés.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

Rapport direct : Désignation des représentants du Conseil d'Arrondissement auprès de l'OFFISA

Rapporteur : Pierre GAUDIOZ

A la suite du renouvellement du Conseil d'Arrondissement, il est nécessaire de procéder à la désignation de deux Elus au sein du conseil d'administration de l'Office des Sports du 5^e arrondissement

Il est proposé de désigner :

- M. Yann CUCHERAT
- Mme Sophie HÉRITIER

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

Rapport direct : Désignation des représentants du Conseil d'Arrondissement auprès des Centres Sociaux et MJC

Rapporteur : Marie-Noëlle FRÉRY

A la suite du renouvellement du Conseil d'Arrondissement, il est nécessaire de procéder à la désignation d'un représentant titulaire, ainsi que de son suppléant, au sein des conseil d'administrations des structures suivants :

- CS Saint-Just, 47 rue des Farges
- CS Point-du-Jour, 10 impasse Secret
- CS Champvert, 204 avenue Barthélémy Buyer
- MJC Vieux-Lyon, 5 place Saint Jean
- MJC Saint-Just, 6 rue des Fossés de Trion
- MJC Ménival, 29 avenue de Ménival

Il est proposé de désigner respectivement pour ces structures :

Structure	Représentant-e titulaire	Suppléant-e
CS Saint-Just	Marielle PERRIN	Myriam BENCHARAA
CS Point-du-Jour	Sophia POPOFF	Anne PROST
CS Champvert	Bénédicte DRAILLARD	Nicolas HUSSON
MJC Vieux-Lyon	Philippe-Henri CARRY	Béatrice GAILLIOUT
MJC Saint-Just	Sandrine FRANCHET	Jean-Dominique DURAND
MJC Ménival	Marie-Noëlle FRÉRY	Pierre GAUDIOZ

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

Rapport direct : Composition des Conseils d'école - Désignation des représentants du Conseil d'arrondissement.

Rapporteur : Sophie HÉRITIER

Dans chaque école, le conseil d'école est composé des membres suivants :

- 1° Le directeur de l'école, président ;
- 2° Deux Elus :

- a) La Maire ou son représentant ;
- b) Un conseiller municipal désigné par le conseil municipal

3° Les maîtres de l'école et les maîtres remplaçants exerçant dans l'école au moment des réunions du conseil ;

4° Un des maîtres du réseau d'aides spécialisées intervenant dans l'école choisi par le conseil des maîtres de l'école ;

5° Les représentants des parents d'élèves en nombre égal à celui des classes de l'école, Elus selon les modalités fixées par arrêté du ministre chargé de l'éducation ;

6° Le délégué départemental de l'éducation nationale chargé de visiter l'école.

L'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription assiste de droit aux réunions.

Le conseil d'école est constitué pour une année et siège valablement jusqu'à l'intervention du renouvellement de ses membres.

Le conseil d'école se réunit au moins une fois par trimestre.

Le Conseil d'arrondissement a vocation à désigner, en son sein, un représentant pour siéger au sein de chaque Conseil d'école situé sur le territoire de l'arrondissement.

Il est proposé un élu pour représenter le Conseil d'Arrondissement au sein de chacun de ces établissements :

Nom de l'école	Adresse	Représentant du Conseil d'arrondissement
MATERNELLE CHAMPVERT OUEST	231 AVENUE BARTHELEMY BUYER – LYON 5 ^E	Bénédicte DRAILLARD
MATERNELLE FERDINAND BUISSON	15 RUE DE LA FAVORITE – LYON 5 ^E	Pascal BLANCHARD
MATERNELLE LES GEMEAUX	52 RUE PIERRE VALDO – LYON 5 ^E	Catherine GOUJON
MATERNELLE DIDEROT	25 AVENUE DE MENIVAL – LYON 5 ^E	Pierre GAIDIOZ
MATERNELLE IRENE JOLIOT CURIE	29 RUE JOLIOT CURIE – LYON 5 ^E	Marie DUARTE
MATERNELLE JEAN GERSON	3 RUE FRANCOIS VERNAY – LYON 5 ^E	Philippe-Henri CARRY
MATERNELLE FULCHIRON	16 QUAI FULCHIRON – LYON 5 ^E	Bénédicte DRAILLARD
MATERNELLE LES BATTIERES	42 AVENUE GNERAL EISENHOWER – LYON 5 ^E	Pascal BLANCHARD
MATERNELLE FRANCOIS TRUFFAUT	25 RUE SŒUR JANIN – LYON 5 ^E	Pascal BLANCHARD

Nom de l'école	Adresse	Représentant du Conseil d'arrondissement
MATERNELLE LA SARRA	24 RUE PAULINE JARICOT – LYON 5 ^E	Marielle PERRIN
MATERNELLE MATHILDE SIRAUD	5 PLACE ABBE LARUE – LYON 5 ^E	Pascal BLANCHARD
ELEMENTAIRE CHAMPVERT OUEST	231 AVENUE BARTHELEMY BUYER – LYON 5 ^E	Bertrand ARTIGNY
ELEMENTAIRE JOLIOT CURIE	19 RUE JOLIOT CURIE – LYON 5 ^E	Marie DUARTE
ELEMENTAIRE FERDINAND BUISSON	1-3 RUE BENOIST MARY – LYON 5 ^E	Sophie HÉRITIER
ELEMENTAIRE ALBERT CAMUS	15 MONTEE DU TELEGRAPHE – LYON 5 ^E	Catherine GOUJON
ELEMENTAIRE LES GEMEAUX	54 RUE PIERRE VALDO – LYON 5 ^E	Sophie HÉRITIER
ELEMENTAIRE DIDEROT	27 AVENUE DE MENIVAL – LYON 5 ^E	Sophie HÉRITIER
ELEMENTAIRE JEAN GERSON	1 RUE LAINERIE – LYON 5 ^E	Philippe-Henri CARRY
ELEMENTAIRE FULCHIRON	15 QUAI FULCHIRON – LYON 5 ^E	Bénédicte DRAILLARD

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à La majorité.

Mme Anne PROST et Mme Myriam BENCHARAA (détentrice des pouvoirs de M. Yann CUCHERAT et M. Jean-Dominique DURAND) s'abstiennent.

Rapport N° 660 : Délégation d'attributions accordées par le Conseil municipal aux Conseils d'arrondissement en matière de marchés à procédure adaptée

Rapporteur : Nadine GEORGEL

Dans un souci de continuité du service, il est proposé au Conseil municipal de reconduire, dans l'immédiat, les délégations d'attributions précédemment en vigueur.

Celles-ci pourront être amendées ultérieurement par le Conseil municipal à l'issue d'un dialogue associant l'ensemble des Maires d'arrondissement.

Comme pour l'ensemble des marchés de la Ville de Lyon, les marchés correspondants devront être passés conformément au code de la commande publique et au guide de la commande publique de la Ville de Lyon, dans l'attente de l'examen, par le Conseil municipal, d'un guide actualisé.

Le Conseil municipal donne délégation aux Conseils d'arrondissement pour préparer, exécuter et régler les marchés de fournitures et services pouvant être passés sous forme de marchés à procédure adaptée dans les catégories d'achats suivantes :

- communication et prestations de secrétariat ;

- routage, mailing, diffusion ;
- fournitures végétales décoratives ou non décoratives, non destinées à la plantation ;
- services de traiteurs ;
- alimentation et ustensiles de restauration (à l'exclusion des achats d'alimentation pour les équipements de petite enfance) ;
- services de spectacles ;
- organisation de manifestations et festivités.

L'annexe ci-jointe détaille les numéros de nomenclature concernés au regard de la nomenclature.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

Rapport N° 204 Approbation du contrat entre la Ville de Lyon (Service archéologique) et la Fondation Fourvière pour la réalisation de la fouille archéologique de la Maison de Fourvière et socle, lieu-dit "Esplanade de Fourvière", à Lyon 5^e

Rapporteur : Philippe-Henry CARRY

Le projet de rénovation porté par la Fondation Fourvière entre dans le cadre du projet « Un nouvel Elan pour Fourvière », dont l'objectif est d'améliorer la capacité et les conditions d'accueil des touristes sur le site le plus fréquenté de la région Auvergne - Rhône-Alpes. Ce projet de réaménagement prévoit, notamment, une meilleure offre de découverte, plusieurs lieux de restauration, des espaces d'expositions permanentes et temporaires et un réaménagement de l'esplanade qui offre la meilleure vue sur la ville.

Il est prévu, en outre, que la Maison carrée accueille un nouveau pôle culturel ainsi qu'un restaurant, une salle hors-sac et des logements pour les prêtres.

Le projet concerné par le présent contrat consiste en la construction de la Maison de Fourvière, destiné à abriter les bureaux de la Fondation Fourvière et du Rectorat, ainsi que la salle des bénévoles, associé à un jardin suspendu.

Le diagnostic réalisé sur le site par le Service archéologique de la Ville de Lyon (SAVL) a permis d'y dégager, outre les preuves d'une occupation laténienne (Ier s. av. J.-C.) qui a laissé peu de traces, un système de terrasses antiques soutenues par de puissantes maçonneries.

La Fondation Fourvière a choisi le groupement Service archéologique de la Ville de Lyon-Institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP) comme opérateur archéologique pour réaliser cette fouille. Le présent contrat a pour objet de spécifier et d'organiser les obligations entre l'aménageur et l'opérateur et d'établir le devis correspondant à la réalisation des fouilles. Il est complété par un projet scientifique, technique et méthodologique concernant l'organisation, le calendrier et la méthodologie de l'opération, validé par le SRA.

Le montant total maximal de cette opération (incluant, une tranche conditionnelle prévue en cas de découverte de vestiges complexes, qui serait engagée à la demande du SRA) se porte à 412 501,37 € HT, réparti entre 180 438,00 € HT de recettes pour le SAVL et 232 063,37 € HT pour l'INRAP. Cette prestation est soumise à la TVA au taux normal.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

Rapport N° 200. Divers travaux de conservation du patrimoine de la Ville de Lyon - EI 03010, 05009, 05013 et 08019 - Lancement des opérations 03010001 - 05009002 - 05013002 et 08019001 et affectation d'une partie des autorisations de programme 2015-1 programme 20006, 2015-1 programme 20002 et n° 2009-1 programme 20008

Rapporteur : Marielle PERRIN

Dans le cadre de la politique de conservation du patrimoine et d'économie d'énergie de la Ville de Lyon, les menuiseries non isolantes et en mauvais état de conservation font l'objet d'une programmation pluriannuelle de remplacements par des menuiseries de meilleure qualité thermique, que ce soit à l'échelle d'un bâtiment entier ou par phasages successifs. Dans ce cadre, les opérations de travaux dont le montant dépasse les 250 000 € font l'objet d'une individualisation budgétaire.

En ce qui concerne le 5^{ème} arrondissement, il s'agit des opérations suivantes :

- Opération de remplacement de menuiseries du groupe scolaire Joliot-Curie à Lyon 5^{ème} concernant 59 fenêtres et 25 volets roulants à motoriser. Des films occultants seront également ajoutés sur certaines façades. L'opération qui sera réalisée sur les périodes estivales 2020 et 2021 est évaluée à 285 000 € TTC.
- Opération de remplacement des menuiseries de l'EAJE Allix à Lyon 5^{ème} concernant 27 fenêtres, 13 ensembles de portes vitrées et la dépose/repose des volets roulants existants. L'opération se déroulera en deux tranches estivales, en 2020 et 2021, pour un montant de travaux de 320 000 € TTC.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

Rapport N° 170. Rénovation des installations thermiques programme 2020 - opération n° 60021861 - affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-5, programme 20020

Rapporteur : Marielle PERRIN

Les opérations de rénovations thermiques répondent à des objectifs multiples :

- mettre à niveau les installations existantes et améliorer la fiabilité et les conditions de gestion et d'exploitation ;
- minimiser le risque de pannes, en renouvelant régulièrement les installations devenues vétustes ;
- mettre à la disposition des occupants des installations plus saines, plus confortables ;
- limiter les coûts de fonctionnement par des installations techniques plus fiables et plus performantes ;
- diminuer la pollution urbaine et la production de gaz à effet de serre de nos bâtiments.

Le programme détaillé et pluriannuel de ces rénovations est tenu à jour grâce à une concertation permanente entre les services assurant l'entretien, la gestion et la rénovation des installations, et les occupants des bâtiments.

Au terme des études de faisabilité, le montant délibéré le 1^{er} juillet 2019 s'avère insuffisant du fait que de nouvelles opérations urgentes ont été ajoutées à la liste initiale.

Concernant le 5^{ème} arrondissement, il s'agit de l'opération concernant la rénovation de la chaufferie du Groupe Scolaire les Gémeaux.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

 [Prise de parole](#)

Mmes Béatrice GAILLIOUT et Anne PROST souhaitent intervenir.

Mme GEORGEL rappelle le cadre posé par le règlement intérieur du Conseil d'Arrondissement (article 20) qui autorise les conseillers d'arrondissement à exposer des questions orales ayant trait aux affaires de l'arrondissement. Ces questions doivent néanmoins être proposées au minimum la veille de la séance. Au vu du contexte particulier, Madame la Maire autorise la prise de parole demandée, même si une demande officielle n'a pas été formulée.

Mme GAILLIOUT souhaite intervenir au sujet du décès d'Axelle DORIER. Elle était résidente de Francheville, mais sa famille était installée au point du jour depuis le 19^{ème} siècle notamment dans l'activité de la serrurerie. Beaucoup de policiers lyonnais, choqués par la violence des faits, sont venus se recueillir sur place. De nombreux habitants du 5^{ème} arrondissement ont également apporté leur témoignage de soutien. Mme GAILLIOUT demande à Madame la Maire, en accord avec son groupe, et si la famille le souhaite, d'apposer une plaque commémorative le moment venu, à la mémoire d'Axelle DORIER.

Mme la Maire prend note de la demande de Mme GAILLIOUT. Elle indique qu'il faudra d'abord s'entretenir avec la famille de la victime avant d'imaginer rendre ce type d'hommage. En cas d'accord des proches d'Axelle DORIER, cette possibilité sera examinée avec les Elus du conseil.

*

Mme PROST souhaite faire part de son inquiétude face à la montée de violences constatées depuis quelques mois, notamment depuis la sortie du confinement. Au-delà de l'évènement tragique survenu à Fourvière (dont elle souligne la complexité et la nécessité de garder un devoir de réserve), il y a eu d'autres incidents dans le 5^{ème}, comme des voitures brûlées lors du 14 juillet. Elle est souvent interpellée par des habitants du 5^{ème} qui souhaitent savoir ce qui va être fait en matière de sécurité. La protection des habitants est pour Madame PROST un sujet majeur. Elle souhaite également connaître le rôle du « Maire de Nuit ».

Mme GEORGEL se dit elle aussi préoccupée par la sécurité des habitants du 5^{ème}. Néanmoins, elle souhaite remettre les choses dans leur contexte. Concernant les voitures brûlées, en moyenne c'est une par an. La nuit du 14 juillet, 5 voitures ont été brûlées. Le dernier décès violent remontait à 5 ans. Il s'agit là d'une fréquence d'évènements tout à fait inhabituelle et qui doit le rester.

Madame GEORGEL était présente sur place pour les deux situations et a également passé du temps avec les équipes du commissariat pour réfléchir collectivement à cette difficile sortie de confinement. Plusieurs problématiques se superposent et pour chacune ce n'est pas le même type de réponse qui peut être apporté.

La première problématique est le sous-effectif de la police nationale et municipale. Avec MM. Joanny MERLINC (maire de nuit) et Pascal BLANCHARD (2^{ème} adjoint), elle est allée rencontrer dès dimanche midi Monsieur Mohamed CHIHI (8^{ème} adjoint à la Sûreté, sécurité, tranquillité à la Mairie centrale de Lyon). Concernant les effectifs de la police, il n'est pas possible d'agir immédiatement et cela ne fait pas partie des compétences de l'arrondissement. Toutefois, les élus seront tout à fait vigilents pour appuyer leur renforcement.

Une autre problématique est l'ouverture des parcs du 5^{ème} arrondissement la nuit, qui génère des troubles. Ce n'est pas un problème nouveau : pour rappel, le portail du parc du jardin des curiosités doit être remplacé depuis 8 ans.

Mme BUFFLIER intervient pour savoir si les parcs seront de nouveau fermés la nuit. Elle rappelle que c'était le cas il y a quelques années, une entreprise d'insertion fermait la nuit tous les parcs et jardins, mais depuis les budgets ont été supprimés (sauf pour le parc de la mairie et des Mûriers). Elle souhaiterait que l'été les parcs soient fermés car cela pose de vrais problèmes de sécurité et de tranquillité publique.

Mme GEORGEL lui répond qu'elle relayera ce message et appuiera cette demande.

Une autre problématique est le désœuvrement d'une partie de la jeunesse notamment l'été. C'est un problème de fond qui ne sera pas résolu en quelques jours. Elle sera par contre particulièrement

attentive à cette dimension, ayant elle-même un engagement associatif concernant l'encadrement de chantier de restauration par des jeunes. Elle sera ravie d'accompagner ces projets

Sur toutes ces questions de sécurité, il y a des acteurs différents à mobiliser, ainsi que des budgets à voter. L'envie d'agir est bien présente.

Concernant le Maire de la Nuit, l'idée est de mettre à disposition des usagers un interlocuteur privilégié pour accompagner au mieux la demande légitime de tranquillité des habitants tout en permettant à l'offre d'animations nocturnes de s'épanouir (cette animation fait partie de l'identité de certains quartiers de l'arrondissement).

M. MERLINC précise qu'il va effectivement, dans cette première phase actuelle de constat, rencontrer et écouter les différents acteurs. Ce rôle est tout à fait nouveau et ne relève pas d'une obligation réglementaire. Il y a une volonté pour la Mairie de faciliter l'accès à un interlocuteur unique qui sera sensibilisé sur ces sujets. Le cadre des interventions va peu à peu s'affiner.

Mme PROST souhaite savoir si le forum des associations et la ferme du Point du jour seront maintenus et sous quelles conditions.

Mme GEORGEL répond qu'elle a rencontré ce matin même, lors d'une réunion avec tous les arrondissements, les services techniques pour discuter de l'organisation du forum des associations. Elle précise qu'en septembre, le deuxième week-end est mobilisé par le passage du tour de France et le troisième week-end par les journées du patrimoine. Il reste donc le premier week-end de septembre, soit le 5 septembre, pour organiser le forum qui se déroulera donc le même jour pour la totalité des arrondissements. Cela pose des problèmes en termes de prêt de matériels. Compte tenu du contexte sanitaire, l'organisation sera beaucoup plus austère. Il n'est pas possible de mettre en place des animations, buffets ou buvettes, afin de ne pas créer de regroupements.

Pour la ferme du point du jour, la date probable, sous réserve, serait le 3 octobre. L'équipe municipale y tient beaucoup car cela permet des rassemblements conviviaux et nécessaires. Il convient là aussi de préciser que l'organisation sera fortement impactée par les mesures sanitaires en vigueur.

Concernant les conseils de quartiers, Mme PROST s'interroge sur la programmation des futures Assemblées Générales et souhaite connaître le nouveau mode de fonctionnement qui va être mise en place.

Mme GEORGEL, sur la question des conseils de quartiers, indique avoir évoqué différents points avec la troisième adjointe à la Ville de Lyon, Madame Chloé VIDAL, en charge de la démocratie locale. L'objectif est de redynamiser ces structures et mettre en place de nouveaux modes d'organisation, à partir de l'existant précieux.

Mme GEORGEL précise la date du prochain Conseil d'arrondissement qui se tiendra probablement le jeudi 17 septembre sous réserve de confirmation, cette date dépendant de la date du prochain Conseil Municipal.

Les points de l'ordre du jour étant épuisés, Mme la Maire clôt la séance à 19h25.